Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_22-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 1er juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2026

PRESTATION DE NOËL AU PERSONNEL ET AUX ENFANTS DU PERSONNEL

RAPPORT N°22-07/2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_22-DE

La Commune a une obligation d'action sociale à l'égard de ses agents.

Dans ce cadre, elle est adhérente au Centre National d'Actions Sociales (CNAS), ce qui permet aux agents communaux de bénéficier de différentes prestations sociales et d'aides individuelles.

En complément de cette adhésion, la Commune a toujours souhaité mener ses propres actions en faveur du personnel, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour Noël 2026, il est proposé d'offrir à chaque agent une carte cadeau de 20 € au sein de l'enseigne Leclerc.

Ce choix répond à un objectif :

- Laisser le choix libre à l'agent de l'achat qu'il souhaite effectuer.

De plus, les enfants des agents bénéficient d'une carte cadeau d'une valeur de 40 € au Leclerc jusqu'à l'année de leur 14 ans inclus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_22-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**22-07/2026**
Réunion du 08 juillet 2026

PRESTATION DE NOËL AU PERSONNEL ET AUX ENFANTS DU PERSONNEL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET (arrivée à 19h28), Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Céline SIMIER
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU
Camille SORDET donne procuration à Davide KERLAN
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Françoise GOURVENNEC

Monsieur Hakara TEA a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour 4 abstentions : Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'offrir au sein de l'enseigne Leclerc à l'occasion des fêtes de fin d'année :

- une carte cadeau de 20 € à chaque agent,
- une carte cadeau de 40 € par enfant jusqu'à l'année de leur 14 ans inclus.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_22-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne	Présente à 21h42 Procuration à Françoise GOURIOU	GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	arrivé à 19h09
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Céline SIMIER	DAOUBEN Franck	arrivé à 19h09
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à David KERLAN arrivée à 19h28	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			